

Porter à connaissance

(articles L.121-2 et R.121-1 du code de l'urbanisme)

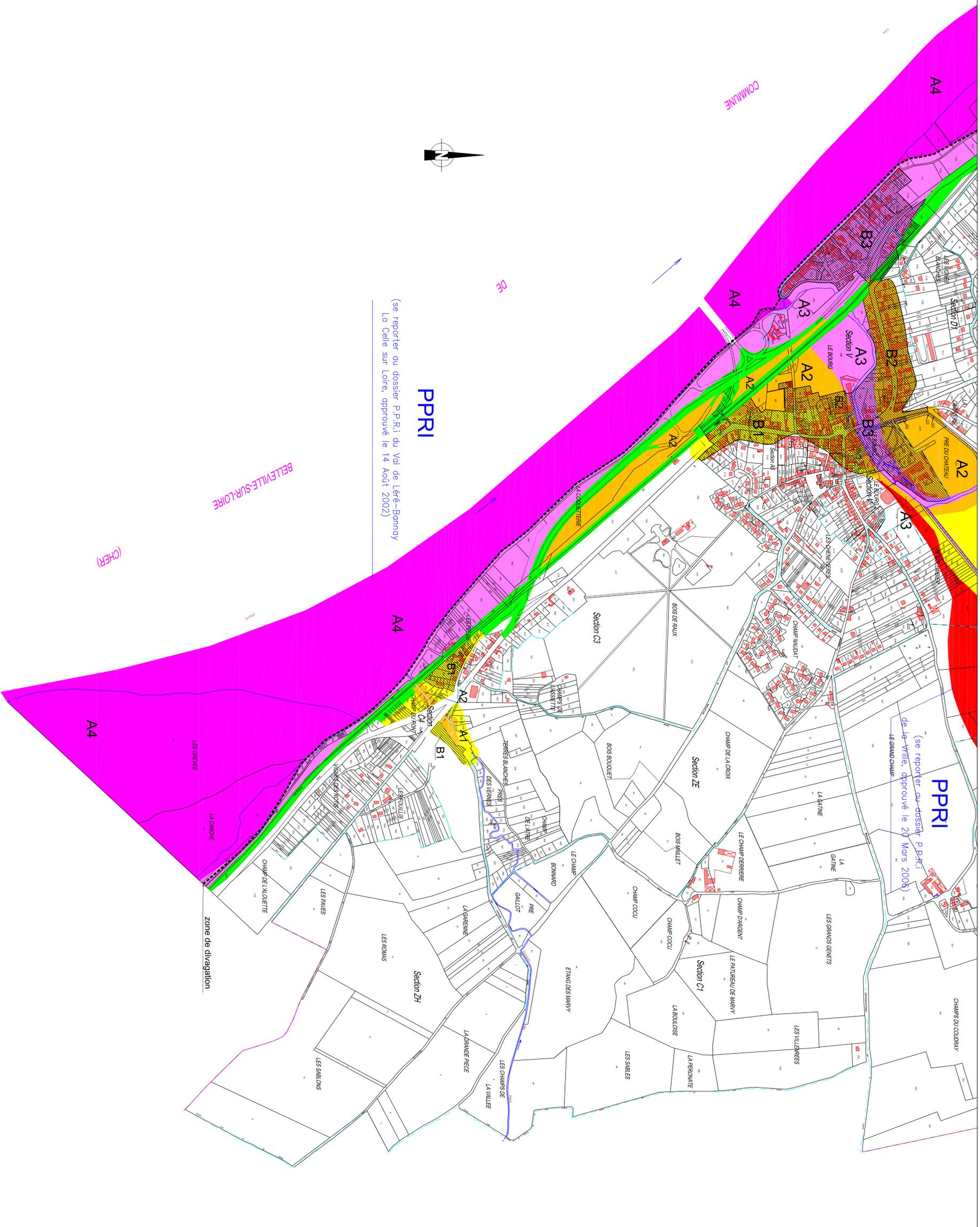
Commune de Neuvy-sur-Loire

Plan local d'urbanisme

2. Plan des servitudes d'utilité publique (servitude PPRI seulement)

Planche Sud

Echelle: 1/5000



(se reporter au dossier P.P.R.I du Val de Lété-Bannoy
La Celle sur Loire, approuvé le 14 Août 2002)

(se reporter au dossier P.P.R.I
de la Ville, approuvé le 20 Mars 2006)

- Alas faible : profondeur de submersion comprise entre 1m et 2m avec vitesse nulle à faible
- Alas moyen : profondeur de submersion comprise entre 1m et 2m avec vitesse nulle à faible
- Alas fort : profondeur de submersion > 2m avec vitesse nulle à faible
- Zones de dangers particuliers : bords de rivières de 300m en amont des biefs
- Zones de dangers particuliers : aval de déversoir, débâcle de crues
- Lignes et rivieras
- Lignes de drainage rural
- Limites de la zone de divergence
- Zone urbanisée
- Altitude recordable des PIE/C

Plan de Prévention des Risques Inondation
ZONE ROUGE